Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 032-253201842-20210406-CS06042021_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

trigone
EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 01 04 21
Séance du mardi 6 Avril 2021

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 13
Procuration : 0
Absent : 6

Date de la convocation
Le 24 mars 2021

Date d'affichage
12/04/2021

Le mardi 6 avril 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Robert FRAIRET, Jean-Claude BOURGUIGNON

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS est suppléé par M. Jean-Pierre DOAT

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, M. Didier DUPRONT, M. Thierry REVEIL, Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets supplémentaires de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état- des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Afin de procéder à la clôture définitive des comptes de l'exercice 2020, il convient d'approuver le Compte de gestion établi par le Comptable public. Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques budgétairement.
Monsieur le Président invite le Comité Syndical à statuer sur le compte de gestion relatif au budget principal, dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers, le Comité Syndical,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020
- Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- **Déclare que le Compte de Gestion dressé par Madame le Payeur Départemental du Gers pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Jean-Christophe VERGNES
Signature numérique de Jean-Christophe VERGNES
Date : 2021.04.14 17:29:38 +02'00'